



NOTES HISTORIQUES SUR LE CONCOURS

Les origines du Mérite agricole

Depuis 1789, différents concours ont eu pour objet d'inciter les agriculteurs et les agricultrices à améliorer leurs connaissances et leurs pratiques agricoles et ainsi à hausser leur productivité et la qualité de leurs produits.

À la fin des années 1860, le Conseil d'agriculture organise un concours des fermes les mieux tenues qui se heurte à l'indifférence des cultivateurs en raison des contraintes qu'il impose (ex. : rotation de dix ans, un dixième de la terre consacré à la culture de légumes). En 1884, un journaliste agricole, Édouard-A. Barnard, qui considérait un tel concours comme un moyen d'émulation des meilleurs cultivateurs qui ferait progresser l'agriculture, propose la tenue « d'un concours provincial des terres les mieux tenues duquel seraient exclus les amateurs riches qui ne font pas une spécialité de l'agriculture et qui cultivent avec des ressources étrangères aux profits de leur terre ». De plus, il recommande de faire disparaître les contraintes qui rebutent les cultivateurs. Barnard a l'occasion d'appliquer ses règlements lors d'un concours de fermes dans le comté de Portneuf en 1885, à la satisfaction des participants et de la Société d'agriculture du comté. Mais ce n'est qu'en 1888 que le Conseil d'agriculture adopte le projet de Barnard.

Si Édouard-A. Barnard est sans aucun doute le penseur et l'initiateur du concours du Mérite agricole, le mérite de l'avoir créé et de lui avoir donné une impulsion décisive revient à Honoré Mercier, premier ministre du Québec de 1887 à 1891 et commissaire de l'Agriculture et de la Colonisation en 1888, 1890 et 1891.

C'est, semble-t-il, lors d'un voyage qu'il fit en France en 1887 que Mercier a été convaincu de l'utilité d'un concours pour susciter le progrès en agriculture, après avoir entendu parler du Mérite agricole institué par le gouvernement français en 1883. À la demande de Mercier, le commissaire de l'Agriculture, le colonel Rhodes, prépare en 1888 un projet de loi pour régir un tel concours. Après avoir fait part de ses intentions à ses collègues du Conseil des ministres, Mercier fait voter par l'Assemblée législative, le 4 février 1889, l'« Acte créant des concours provinciaux d'agriculture et des distinctions provinciales du Mérite agricole ». Le lieutenant-gouverneur sanctionne la loi le 21 mars de la même année.

Le premier concours du Mérite agricole tel qu'on le connaît aujourd'hui se tient en 1890, sous l'autorité du Conseil d'agriculture, alors présidé par H.-G. Joly de Lotbinière.

Honoré Mercier s'occupe lui-même du succès du premier concours. En effet, c'est à sa demande expresse que l'instituteur O.E. Dallaire recrute des concurrents au Mérite agricole dans les comtés de Laval

et des Deux-Montagnes. Le recrutement va si rondement que, le 1^{er} juin 1890, 34 cultivateurs se sont inscrits au concours qui se tient dans la première division, c'est-à-dire dans la région de Montréal.

Le premier vainqueur du Mérite agricole fut Charles Champagne de Saint-Eustache dans le comté de Deux-Montagnes, un concurrent recruté par Dallaire. Pourtant, selon les termes de la Loi sur le Mérite agricole, il ne devait pas y avoir de lauréat de la médaille d'or la première année du concours puisqu'il fallait d'abord gagner la médaille d'argent. Toutefois, il semble bien que le premier ministre Mercier, pour donner une impulsion au Mérite agricole, ait voulu faire une manifestation à grand déploiement au cours de laquelle il honorerait le « patriarche des cultivateurs canadiens » et le présenterait à tous les cultivateurs québécois comme le modèle à suivre.

Le fait que le concours du Mérite agricole ait été tenu sans interruption depuis un siècle démontre qu'en cela Mercier a eu raison.

L'évolution du concours

Depuis un siècle, les règlements du concours du Mérite agricole ont connu plusieurs modifications. Il ne saurait être question de faire état de tous les changements apportés pour adapter le concours à la réalité agricole en évolution. Toutefois, il convient de mentionner que, dès le début, le territoire québécois est divisé en cinq régions afin de permettre le jugement dans un temps raisonnablement court, de mieux tenir compte des zones climatiques et des types de sols et ainsi de donner des chances égales aux concurrents. Le concours a lieu dans une seule région chaque année.

Au départ, 100 points suffisaient pour évaluer les exploitations. La répartition des points se faisait sur l'ensemble des activités de la ferme, qui devait être familiale et autosuffisante, c'est-à-dire avoir des élevages et des cultures très diversifiés.

Le concours connaît une remarquable continuité et les modifications apportées n'en changent pas la nature, mais portent sur des

modalités. La chronologie qui suit fait état des principaux changements survenus depuis 1900.

1901 : La catégorie des cultivateurs amateurs, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas cultivateurs de profession, est ajoutée. Le premier lauréat est désigné en 1907. Il s'agit de Paul Tourigny de Victoriaville.

1916 : Adoption du drapeau vert et rouge du Mérite agricole. « Le vert symbolise la lumière et la fraîcheur : la lumière qui fait croître les arbres et les plantes, la fraîcheur qui leur procure la sève qui les nourrit. Le vert est aussi la couleur de l'espérance. Le rouge est la couleur de l'action. Sa vue stimule l'énergie, excite le courage, fait naître l'ambition ».

(Le Mérite agricole 1916, p. 66).

1922 : L'échelle des points passe de 100 à 1 000 afin d'être plus équitable dans l'évaluation d'une variété accrue d'activités.

1925 : Une nouvelle loi est adoptée pour faire du concours du Mérite agricole un véritable Ordre avec les titres de commandeur, d'officier et de chevalier. Le concours connaît un nouvel élan.

La même loi rend officiel le concours du Mérite agricole juvénile inauguré par le ministère de l'Agriculture en 1922.

1930 : La catégorie des régisseurs de ferme de démonstration est ajoutée. Elle subsiste jusqu'en 1941.

1935 : La section des colons est ajoutée. Elle sera abolie en 1950 pour faire place au concours du Mérite du défricheur.

1961 : L'échelle des points est modifiée pour comporter cinq divisions : ensemble de la ferme, champs et fonds de terre, cheptel vif et mort, bâtiments de la ferme et questions diverses.

1973 : D'autres modifications sont apportées à l'échelle des points, celle de 1961 devenant moins équitable à cause de l'évolution des structures des fermes. L'échelle comprend désormais six divisions : productivité des champs, productivité des animaux, productivité de

la main-d'oeuvre, administration, interrelation des secteurs de l'entreprise et contribution sociale de la famille.

1977 : On procède à la refonte des règlements afin de prévoir la tenue de trois concours : médailles d'or, d'argent et de bronze. Les concurrents doivent d'abord se présenter à la médaille de bronze, puis à la médaille d'argent avant de pouvoir espérer l'or.

1980 : Pour la première fois, on accorde aux épouses des lauréats les mêmes distinctions qu'à leur conjoint afin de reconnaître officiellement leur mérite.

1984 : Le concours s'adresse dorénavant aux personnes physiques, sans égard au statut juridique de l'entreprise agricole.

1985 : Pour la première fois dans l'histoire du concours, une femme est nommée membre du jury. Il s'agit de M^{me} Cécile Drolet, de Saint-Raymond-de-Portneuf, qui a été lauréate de la médaille d'or en 1983 avec son époux Valmont.

1989 : Sur le thème « Cent ans de savoir-faire en agriculture » sont organisées de nombreuses activités pour fêter le centenaire de cette vénérable institution qu'est devenu l'Ordre du mérite agricole. En plus de favoriser les retrouvailles et de rendre hommage aux agriculteurs et agricultrices pour leur contribution au développement régional et au progrès de l'agriculture, les festivités du centenaire sont l'occasion privilégiée d'honorer les conjointes des lauréats des premières médailles antérieures à 1980.

1990 : La grille d'évaluation est de nouveau mise à jour. L'actualisation des critères et de la répartition des points permet une évaluation des entreprises agricoles qui reflète mieux leur évolution technologique et la dimension technico-économique de la production (champs et animaux). De plus, une importance accrue est accordée à la conservation des ressources.

1991 : Une autre première dans l'histoire du Mérite agricole : des fêtes régionales sont organisées par les directions régionales de l'Estrie, de Richelieu-Saint-Hyacinthe et des Bois-Francs. Ces fêtes visent à accentuer la fierté et la solidarité régionales des

producteurs et productrices. Elles ont lieu les 8, 10 et 14 septembre à Lennoxville, Rougemont et Warwick. Démonstration du savoir-faire et du dynamisme régionaux, elles remportent un grand succès.

1993 : Le Groupe Promutuel, partenaire du Ministère pour les activités de promotion du concours, innove avec la création du Mérite Promutuel de la prévention. Il s'agit d'un prix accordé, lors des fêtes régionales, à une ferme qui s'est distinguée en matière de sécurité dans chacune des régions visées par le concours.

1994 : Le ministre annonce trois modifications au Règlement du concours. D'abord, étant donné que les régions agricoles du MAPAQ sont maintenant établies en fonction des municipalités régionales de comté (MRC), le règlement a été modifié pour assurer la concordance de la délimitation des régions du concours avec celle des régions agricoles du Ministère. Les cinq grandes régions du concours seront dorénavant définies comme suit :

Région 1 : les régions agricoles du Richelieu-Saint-Hyacinthe et du Sud-Ouest de Montréal;

Région 2 : les régions agricoles des Bois-Francs et de l'Estrie;

Région 3 : les régions agricoles de Québec et de Beauce-Appalaches;

Région 4 : les régions agricoles de l'Outaouais-Laurentides, du Nord-de-Montréal et de la Mauricie;

Région 5 : les régions agricoles du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Côte-Nord.

De plus, il est établi que la période d'inscription s'étend du 15 janvier au 1^{er} mai de chaque année.

Enfin, on a accordé la définition d'exploitation agricole à celle du Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le remboursement des taxes foncières et des compensations, afin d'uniformiser le sens à donner à cette définition.

Ces changements seront en vigueur en 1995.

1995 : Le ministre annonce la création de deux mentions spéciales qu'il entend désormais décerner dans le cadre du concours, l'une

destinée à reconnaître les efforts déployés par des parents pour assurer la formation professionnelle de leur relève et l'autre concernant l'émergence de la relève féminine en agriculture.

Pour sa part, le mouvement coopératif régional de Richelieu-Saint-Hyacinthe, à l'initiative de la coopérative Comax de Sainte-Rosalie, innove en organisant une journée portes ouvertes à la ferme médaillée d'or. Cette journée s'est tenue le dimanche 10 septembre à la Ferme Giard enr. de Saint-Simon, où plus de 800 personnes se sont retrouvées.

Depuis le début, quelque 9 419 entreprises se sont présentées au concours de l'Ordre du mérite agricole. C'est un signe certain de l'intérêt qu'elles accordent à ce concours et de la valeur que représente l'obtention d'une médaille de bronze, d'argent et d'or. Un autre signe qui témoigne de l'importance de ce concours pour les producteurs et productrices agricoles réside dans le fait que bon nombre d'entre eux se sont présentés plusieurs fois avant de remporter l'honneur suprême de la médaille d'or. Certains ont obtenu cet honneur 10 ans, 15 ans, voire 25 ans après avoir gagné une médaille d'argent.

La médaille d'or et le titre de commandeur de l'Ordre ne sont pas restreints aux seuls producteurs et productrices agricoles. Quiconque, par ses recherches ou ses fonctions, fait avancer notre agriculture de façon exceptionnelle peut se voir décerner le titre de commandeur. À ce chapitre, le premier à avoir reçu cette décoration fut M. L.J.A. Marsan, de L'Assomption, en 1921.

Depuis lors, la décoration de commandeur avec la mention « Très grand mérite spécial » a été remise à 192 personnes qui ont voué leur carrière de façon exceptionnelle à l'avancement de l'agriculture. De ce nombre, 17 sont d'origine autre que québécoise ou canadienne, la dernière étant M. Jacques Diouf, directeur général de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) et d'origine sénégalaise, qui a reçu sa décoration lors du Symposium international à l'occasion du 50^e anniversaire de la création de la FAO à Québec.

1996 : Lors du gala provincial du concours de l'Ordre du mérite agricole, M. Guy Julien, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, a profité de l'occasion pour conférer le titre de

commandeur avec mention « Très grand mérite spécial » à un agronome de 101 ans, M. Édouard Brisebois, qui s'est distingué par son engagement tout au long de sa carrière agronomique.

1997: Lors du gala provincial du concours de l'Ordre du mérite agricole, M. Guy Julien, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, a reconnu l'exceptionnelle contribution de trois personnalités du domaine agroalimentaire. Il a en effet accordé le titre de « commandeur » et remis le diplôme de « Très grand mérite spécial » à MM. Gilbert Banville, Raymond Cloutier et Pierre Sauriol, qui se sont distingués respectivement dans les domaines de la recherche sur la culture de la pomme de terre, du développement économique de l'agriculture québécoise et des cultures maraîchères au Québec.

1998 : Le concours présente une nouvelle signature visuelle. Le nouveau logo est illustré par une main tenant un épi de blé pour symboliser l'agricultrice et l'agriculteur qui travaillent la terre et récoltent le fruit de leur travail. On y trouve également la fleur de lys rappelant qu'il s'agit d'un concours du gouvernement du Québec. Des pointes dorées représentent les étoiles que l'on retrouve sur les médailles d'or, d'argent et de bronze. Certains y voient aussi un soleil, élément naturel vital pour nos productrices et producteurs agricoles. La couleur ocre rappelle la terre. Finalement, la forme, qui s'apparente à celle d'un blason, veut souligner tout le prestige du concours de l'Ordre du mérite agricole.

Les noms des entreprises lauréates et le classement final des catégories or, argent et bronze sont divulgués lors d'un dévoilement de presse en après-midi. On conserve ainsi au gala, qui suit en soirée, sa raison d'être principale, soit celle d'une grande fête où tous les convives se retrouvent pour célébrer dans la fraternité et la jovialité.

Les mentions « Relève agricole féminine » et « Formation agricole de la relève » sont décernées lors des fêtes régionales.

Le prestige du concours de l'Ordre du mérite agricole est reconnu à l'échelle internationale. Cette institution a pour objet de favoriser l'excellence en agriculture, de reconnaître le travail accompli et de

récompenser ceux et celles qui ont fait de l'agriculture ce qu'elle est aujourd'hui.

1999 : Lors du gala national du concours de l'Ordre du mérite agricole, M. Rémy Trudel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, honore de façon particulière une figure marquante du syndicalisme agricole québécois.

Ainsi, M. Marcel Chagnon reçoit la décoration de commandeur de l'Ordre du mérite agricole et la mention «Très grand mérite spécial».

2000 : Des modifications à la Loi sur le mérite agricole et aux règlements s'y rattachant sont apportées. Elles visent à permettre au ministre, plutôt qu'au gouvernement, d'adapter les conditions de participation du concours, autrefois appelées règlements, aux nouvelles exigences de l'agriculture moderne et de maintenir une cohérence avec les orientations stratégiques du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ces modifications permettent plus de souplesse et font en sorte d'adapter le concours de l'Ordre du mérite agricole à l'évolution du secteur.

Modifications apportées :

L'article 2 de la Loi sur le mérite agricole (L.R.Q., chapitre M-10) est modifié par le remplacement du mot « agriculteurs » par les mots « producteurs agricoles ».

L'article 5 de cette loi est remplacé par le suivant :

Le ministre fait publier, en temps utile et de la façon qu'il estime la plus appropriée, les conditions du concours.

Il peut créer une section pour les jeunes producteurs ou enfants de producteurs agricoles et leur décerner des médailles et diplômes qui ne comportent aucun titre.

L'article 6 de cette loi est modifié par le remplacement, à la cinquième ligne, des mots « cultivateurs ou fils de cultivateurs »

par les mots « producteurs agricoles ou enfants de producteurs agricoles ».

La nouvelle loi entre en vigueur le 31 décembre 1999 et est en application pour le concours de 2000.

La grille d'évaluation des entreprises agricoles est mise à jour. L'actualisation des critères et de la répartition des points permet d'évaluer les entreprises agricoles en accordant une importance plus marquée à la gestion agroenvironnementale.

Du nouveau pour la relève :

Les nouveaux propriétaires d'une entreprise qui s'est déjà présentée au concours et qui a mérité à son ancien propriétaire une médaille de bronze, d'argent ou d'or ont le droit de s'inscrire à la médaille de bronze si, au moment de leur inscription au concours :

- ils détiennent plus de 50 % des parts de l'exploitation agricole depuis 5 ans;
- ou détiennent au moins 20 % des parts de l'exploitation agricole depuis 10 ans.

Cette mesure vise à favoriser l'inscription des nouveaux propriétaires qui s'impliquent de façon importante dans des exploitations agricoles ayant déjà mérité des honneurs à leur ancien propriétaire.

Une modification est apportée au mot « région », qui est remplacé par le mot « territoire ». Nous parlons maintenant du territoire en concours qui regroupe une ou plusieurs régions administratives du Québec.

La médaille d'argent

Auparavant, un minimum de 750 points était requis pour l'obtention de la médaille d'argent. Ce minimum est maintenant de 800 points.

Le gala national et le prix *Honoris causa* :

Les noms des propriétaires des entreprises lauréates et le classement final des catégories or, argent et bronze sont divulgués au début de la soirée du gala national, dans la salle de banquet du Château Frontenac, le 11 octobre 2000.

C'est également lors de ce grand gala que le ministre Rémy Trudel remet le prix de la très haute distinction *Honoris causa* à M. Pierre Gaudet, un producteur de grandes cultures biologiques. Ce prix reconnaît l'apport exceptionnel d'une personne au secteur agricole.

2001 : La 112^e édition du concours de l'Ordre national du mérite agricole couvre les régions du deuxième territoire, soit la Mauricie, le Centre-du-Québec et l'Estrie.

Nouveauté

Une première cette année : les reconnaissances régionales et le gala national se tiennent en région. En effet, l'excellence dans le domaine de l'agriculture est célébrée en une seule et même journée, soit le 12 septembre, à l'hôtel Universel de Drummondville.

La tenue de ce prestigieux événement en région permet de reconnaître l'excellence des producteurs et productrices agricoles de ces régions chez eux, devant leurs pairs.

Association la Coopérative fédérée de Québec aux prix de la relève féminine et de la formation agricole

Depuis 1995, deux mentions sont décernées dans le cadre du concours de l'Ordre national du mérite agricole : l'une est destinée à la reconnaissance des efforts déployés par des parents pour assurer la formation professionnelle de leur relève et l'autre, qui concerne la relève féminine, vise à souligner l'attitude exemplaire de parents dans le soutien apporté à leur fille en vue d'assurer la relève de l'entreprise familiale. Cette année, la Coopérative fédérée de Québec s'associe à l'attribution de ces deux mentions en offrant une bourse aux enfants des personnes qui les remportent.

2002 : Le concours de 2002 de l'Ordre national du mérite agricole couvre le troisième territoire, formé de la Capitale-Nationale et la Chaudière-Appalaches.

Deux nouveautés

- **Le prix de la Coopérative fédérée de Québec pour le transfert de ferme**
La Coopérative fédérée de Québec honore une famille ayant particulièrement bien réussi un transfert de ferme. Ce prix est remis à l'occasion du gala national.
- **Le prix du « Communicateur agricole »**
Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation rend spécialement hommage à M. Albert Chartier, bédéiste-illustrateur du *Bulletin des agriculteurs* depuis 1943, pour sa contribution artistique au monde des communications dans le domaine agricole.

2003 : Le concours de l'Ordre national du mérite agricole concerne en 2003 le quatrième territoire, soit les régions administratives suivantes : Montréal, Laval, Lanaudière, Outaouais et Laurentides.

Lancement

Le lancement du concours de 2003 se fait par voie de communiqué de presse.

Décoration spéciale

Au cours de la cérémonie du 114^e gala de l'Ordre national du mérite agricole, M. Paul Massicotte, ex-président de la Coopérative fédérée de Québec, reçoit de M^{me} Françoise Gauthier, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le titre de commandeur spécial, titre qui souligne sa contribution exceptionnelle au développement de l'agriculture au Québec, tout particulièrement dans le domaine de la coopération.

2004 : En 2004, le concours de l'Ordre national du mérite agricole embrasse le cinquième territoire, qui comprend les régions administratives suivantes : l'Abitibi-Témiscamingue, le Nord-du-Québec, le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Côte-Nord et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Nouveauté

En 2004, la formule retenue pour la remise des prix régionaux est celle de fêtes champêtres tenues sous un chapiteau. Toutes ces fêtes ont lieu un dimanche.

2005 : Le territoire faisant l'objet du concours est celui de la Montérégie, secteurs Est et Ouest.

Lancement

Le lancement a lieu à l'occasion du Salon de l'agriculture à Saint-Hyacinthe.

Décoration spéciale

Au cours de la remise des médailles à l'Assemblée nationale, le 7 octobre 2005, MM. Guy Jacob, ex-sous-ministre au MAPAQ, et Jean-Marc Lafrance, ex-président-directeur général de la Régie des assurances agricoles du Québec, se voient décerner par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Laurent Lessard, le titre de commandeur spécial. Cette distinction souligne leur contribution exceptionnelle au développement de l'agriculture au Québec, tout particulièrement en matière de politique laitière québécoise et canadienne, pour ce qui est de M. Jacob, et dans le domaine des programmes d'assurances agricoles, en ce qui concerne M. Lafrance.

Nouveauté

En 2005, le ministre Laurent Lessard dévoile les noms des gagnants nationaux au cours du gala régional qui se tient dans le territoire en concours.

2006 : Le territoire du concours englobe les régions du Centre-du-Québec, de l'Estrie et de la Mauricie.

Lancement

Le ministre Yvon Vallières lance officiellement le concours de l'Ordre national du mérite agricole chez M. Égide Chabot, propriétaire de la ferme Chabert inc., située dans le 7^e Rang à Saint-Albert, dans la circonscription de Richmond.

Gala régional

Le *statu quo* est maintenu au gala régional, qui a lieu à Drummondville, concernant le dévoilement des noms des gagnants nationaux par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Yvon Vallières.

Nouveauté

La grille d'évaluation est modifiée alors qu'on intègre une section « Transformation ou commercialisation » au chapitre 1 (« Gestion de l'appareil de production ») et au chapitre 3 (« Gestion des ressources financières »).

2007 : Le concours de l'Ordre national du mérite agricole couvre le troisième territoire, soit la Capitale-Nationale et la Chaudière-Appalaches.

Lancement

Le ministre Yvon Vallières a procédé au lancement du 118^e concours de l'Ordre national du mérite agricole. L'événement s'est déroulé à la Ferme Reynold inc., situé à Saint-Charles-de-Bellechasse dans la circonscription de Bellechasse. Cette ferme est la propriété de Mme Pierrette Demers et M. Raynald Leblanc nommés commandeurs de l'ONMA en 1987.

Décoration spéciale

Au cours de la remise des médailles à l'Assemblée nationale, le 12 octobre 2007, les journalistes Mme Hélène Raymond et M. Lionel Levac, se voient décerner par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Laurent Lessard, le titre de commandeur spécial. Cette distinction souligne leur contribution à la compréhension et au rayonnement du secteur agroalimentaire parmi le grand public.

Ce rappel historique s'inspire largement de l'introduction de l'album intitulé 1989 Cent ans de Mérite agricole, conçu par M. Donald Guay et publié en 1989 par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Il est enrichi de certains éléments tirés de l'Histoire du Mérite agricole, ouvrage écrit par M. Jean-Baptiste Roy, publié en 1978 par le Ministère et mis à jour en 1985 par M. André Richard.

Octobre 2007